



Communiqué de presse
15 mai 2019

Les pouvoirs publics franciliens fixent des priorités pour poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air en Île-de-France

Le 15 mai 2019, sous la présidence de Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, de Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France et de Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président chargé de l'Écologie et du Développement durable de la Région Île-de-France, les pouvoirs publics franciliens ont dressé le premier bilan des 159 actions de la feuille de route francilienne engagées pour la qualité de l'air depuis janvier 2018*. Pour poursuivre leur engagement, 3 domaines prioritaires ont été fixés pour compléter les actions de cette feuille de route.

Après un peu plus d'un an, le bilan montre que près de 87 % des actions sont déjà opérationnelles ou en cours de mises en œuvre. Une majorité des actions réalisées ou en cours de mises en œuvre concerne le développement de la pratique du vélo (49 actions), le soutien aux véhicules peu émissifs en polluants (28 actions) et l'amélioration des transports en commun.

Dans son bilan 2018 de la qualité de l'air, AIRPARIF confirme la tendance à la baisse observée depuis quelques années sur les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines. Pourtant, à proximité du trafic, les niveaux en NO₂ sont toujours en moyenne deux fois supérieurs à la valeur limite annuelle (40 µg/m³). En 2018, près d'un million de franciliens étaient potentiellement exposés au dépassement de ce seuil. La situation est similaire pour les particules fines (PM₁₀). Environ 100 000 habitants restent exposés potentiellement à des concentrations supérieures à la valeur limite journalière (50 µg/m³).

Michel Cadot souligne : « Bien que nous sommes sur la bonne voie avec une tendance à la baisse des émissions d'oxyde d'azote et de particules fines, les actions de chacun en faveur de la qualité de l'air sont à poursuivre et à renforcer. Rappelons que la pollution atmosphérique a des conséquences sanitaires importantes en Île-de-France, évaluées à près de 10 000 morts prématurées par an. »

Pour Valérie Péresse : « Depuis 2016, la Région Île-de-France et Ile-de-France Mobilités sont fortement engagés sur la qualité de l'air. Aide aux véhicules propres avec 2M d'euros au budget 2019 et une rallonge de 3M d'euros qui va être proposé au Budget supplémentaire d'ici la fin mai 2019, mise en place d'un fonds « air-bois », 1M d'euros pour améliorer la qualité de l'air dans le métro et les gares, lancement de la plus importante étude au monde de mesure des émissions de bus diesel en conditions réelles, prime pour encourager le covoiturage et un programme très ambitieux de renouvellement de la flotte bus qui sera intégralement propre en 2025 pour la zone

dense et 2029 pour toute l'Ile-de-France. La mobilisation est totale sur ce sujet crucial pour la santé et la qualité de vie des Franciliens. »

3 domaines prioritaires pour améliorer la qualité de l'air

Trois domaines d'actions prioritaires ont été retenus par le préfet de région :

Le développement des mobilités plus vertueuses

Il s'agit d'encourager toutes les formes de mobilité les moins émettrices telles que le recours à des véhicules propres, le renforcement des transports en commun, la sécurisation nécessaire à l'usage du vélo ou encore l'incitation au covoiturage. Il s'agit également d'accompagner la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) au sein de l'A86, projet porté par la Métropole du Grand Paris.

La réduction des émissions de polluants liées au chauffage au bois individuel

Le chauffage au bois individuel est responsable de plus de 29 % des émissions des particules fines et de plus de 50 % des émissions de particules ultra-fines, les plus nocives, alors qu'il ne représente que 6 % de la chaleur régionale produite. Il s'agit d'inciter les franciliens soit à substituer ce mode de chauffage par un chauffage moins polluant, soit à remplacer leur équipement ancien par un équipement plus performant et de les sensibiliser à l'impact des feux de cheminée.

La prise en compte de la pollution dans l'urbanisation

Une réflexion est à mener sur l'aménagement de notre territoire et les constructions près des zones de trafic importants : le type d'usages implantés près des axes à fort trafic, les dispositions constructives des bâtiments qui y sont implantés et des règles d'aménagement visant à une réduction du trafic routier sont les thèmes qui seront portés par les collectivités.

A la demande du ministre d'État en charge de la transition écologique et solidaire et de la ministre des transports, l'ADEME Ile-de-France va accompagner les territoires s'engageant fortement en faveur de la qualité de l'air à hauteur de 3 millions d'euros via un Appel à Manifestation d'Intérêt. Cet AMI contribuera à la mise en œuvre des trois sujets d'intervention prioritaires identifiés par le préfet de région. Contact : fdrqa.idf@ademe.fr

*Le 17 janvier 2018, l'État, la Région ainsi que les grandes collectivités de la zone sensible pour la qualité de l'air s'étaient engagés à agir ensemble davantage pour la reconquête de la qualité de l'air avec 159 actions constituant ainsi la feuille de route francilienne pour la qualité de l'air.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Ile-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Service de presse ADEME IDF
Thiphaine Armand
06 25 28 64 28 / tiphaine.armand@havas.com